



La Présidente

Arrêté n° 2021-331 du 21 octobre 2021

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4231-1 à L.4231-9,
- VU la Délibération n° CP 16-654 du 13 décembre 2016 relative à la composition de la Commission consultative d'élaboration et de suivi du plan région de prévention et de gestion des déchets d'Ile-de-France
- VU l'Arrêté 2021-217 du 22 septembre 2021 à la commission consultative d'élaboration et de suivi du Plan régional de prévention et de gestion des déchets d'Ile-de-France

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Est désignée à la Présidence de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du plan régional de prévention et de gestion des déchets, en cas d'absence et d'empêchement de la Présidente du Conseil régional :

- **Madame Sophie DESCHIENS**, *conseillère régionale déléguée spéciale*

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Ile-de-France.



Valérie PÉCRESSE

Conseil régional

2, rue Simone Veil – 93400 Saint-Ouen-sur-Seine
Tel: 01 53 85 53 85
www.iledefrance.fr